Docusign Envelope ID: 0F7F0E9E-F085-4838-A532-42839CDA98FE

ABECO SOLEIL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 80 000 EUROS
5 CHEMIN DU VALLON
43000 LE PUY EN VELAY
518503289 RCS LE PUY EN VELAY

———

DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 16 MARS 2026

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 16 MARS 2026

[…..]

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de La Présidente, décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités d'Acquisition, construction, et exploitation de tous biens et droits immobiliers, la vente ou la location desdits biens immobiliers après travaux, rénovation, transformation, mise en valeur, viabilisation ; Coordination de travaux ; Opérations de lotissement et de promotion immobilière, de construction de biens immobiliers en qualité de maître d'ouvrage, en vue de leur revente ou de leur location.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 2 des statuts de la manière suivante :

« Article 2 - OBJET

La société a pour objet, en France comme à l'étranger :

Production et commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque, d'électricité issue d'énergies renouvelables.
Création, construction, et exploitation de tous éléments constitutifs d'une source d'énergie quelle que soit la forme.

Achat, vente, maintenance, de tout type d'aéronef (ULM, autogire, aérostat, hélicoptère, avion…), de tout matériel, accessoires et fournitures s'y rapportant.
Exploitation de tout aéronef : location avec ou sans pilote, baptêmes de l'air, travail aérien, vols découvertes et touristiques. Toutes prestations de services liées à ces activités.
Achat, vente, entretien et location (avec sous sans chauffeur) de véhicules de collection.

Acquisition, construction, et exploitation de tous biens et droits immobiliers, la vente ou la location desdits biens immobiliers après travaux, rénovation, transformation, mise en valeur, viabilisation. Coordination de travaux.
Opérations de lotissement et de promotion immobilière, de construction de biens immobiliers en qualité de maître d'ouvrage, en vue de leur revente ou de leur location.

Création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds de commerce; prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus.
Acquisition, prise, dépôt, exploitation, cession, de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités.

Initial

Docusign Envelope ID: 0F7F0E9E-F085-4838-A532-42839CDA98FE

Participation directe ou indirecte de la société, dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, ou entreprises commerciales ou industrielles, pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de réduire le capital de 60 000 euros, pour le ramener de 80 000 euros à 20 000 euros, afin d'adapter celui-ci à l'activité réelle de la société, par voie de remboursement d'une somme de 75 euros sur chaque action, sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de réaliser cette réduction de capital par voie de diminution de 75 euros de la valeur nominale de chaque action qui passe ainsi de 100 euros à 25 euros.

Le remboursement de la somme de 75 euros par action sera effectué au siège social dans un délai d'un mois à compter de la prise d'effet de la réduction conformément à la répartition suivante :

- Pour Brigitte ALAIMO..... 15 000 €
- Pour Angelo ALAIMO..... 45 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 8 des statuts :

« Article 8 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de vingt mille (20 000) euros.
Il est divisé en huit cents (800) actions de vingt-cinq (25) euros chacune, entièrement souscrites et libérées, toutes de même catégorie et réparties entre les associés en proportion de leurs droits. »

Cette modification ne prendra effet qu'au jour de la constatation de la réalisation de la condition suspensive énoncée précédemment dont est assortie la décision de réduction de capital.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Initial
AB

Docusign Envelope ID: 0F7F0E9E-F085-4838-A532-42839CDA98FE

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A L'ORIGINAL
LA PRESIDENTE

Signed by:
ALLIMO Brigitte
76DD58D6F642490...

*De convention expresse valant convention sur la preuve, les Signataires sont convenus de signer électroniquement le présent acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (**www.DocuSign.com**), les Signataires reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confère date certaine à celle attribuée à la signature de cet acte par le service DocuSign (www.DocuSign.com).*